

ANNEXE I  
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

**CHAPITRE I**

MISE AUX NORMES DES PASSAGES À NIVEAU

**SECTION I**

DESCRIPTION DU PROJET

**1.** Le projet consiste principalement en la réalisation d'études et de travaux de mise aux normes de divers passages à niveau ainsi que des études et des travaux de réfection de divers ponts ferroviaires. Des ordonnances édictées par l'Office national de transport définissent la participation financière de la ville lors de la réalisation de projets ferroviaires. Les fonds représentent la participation financière de la ville à ces projets et seront versés au maître d'œuvre de ces projets en vertu des dispositions des ordonnances de l'Office national des transports.

**2.** Le projet requiert l'octroi de contrats de services professionnels et techniques ainsi que l'achat de biens et d'équipements et l'embauche du personnel requis aux fins de sa réalisation.

**3.** Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

**SECTION II**

LOCALISATION

**4.** Le projet est localisé sur l'ensemble du territoire de la ville dans l'exercice de ses compétences de proximité.

### **SECTION III**

#### **ESTIMATION DU COÛT**

**5.** L'estimation du coût du projet décrit aux articles 1 à 3 s'élève à la somme de 1 100 000 \$.

**TOTAL : 1 100 000 \$**

Annexe préparée le 15 octobre 2024 par :

---

Marc des Rivières  
Directeur  
Service du transport et  
de la mobilité intelligente